

PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION

La Personne Compétente en Radioprotection est la personne spécialement chargée, sous la responsabilité du chef d'établissement, de mettre en œuvre les dispositions de radioprotection pour le personnel et les personnes du public au sein de l'établissement. Il analyse les postes de travail présentant un risque d'exposition aux rayonnements. Il détermine et choisit le matériel adapté, et fait réaliser des mesures de rayonnement. En cas d'incident, il réagit immédiatement en proposant des solutions adaptées pour éviter toute contamination. Ce n'est pas un métier en soit, la PCR doit accomplir des missions, en plus de sa fonction de cadre de santé ou ingénieur biomédical.

• FORMATION:

Bac+5 scientifique ou Diplôme d'ingénieur spécialisé ou Master en énergie nucléaire, risques et environnement...

Et une formation spécifique PCR

• POSSIBILITÉ D'ÉVOLUTION:

Dépend de l'emploi principal

• RÉMUNÉRATION:

Dépend de l'emploi principal

MISSIONS

- Travaille en collaboration avec le médecin du travail et le CSE.
- Prévention et surveillance de l'exposition des travailleurs
- Participe à l'information et à la formation périodique (tous les 3 ans) des travailleurs exposés
- Réalise les études de postes permettant le classement des salles de radiologie par l'employeur, le zonage
- Réalise les contrôles techniques internes de radioprotection

COMPÉTENCES ET QUALITÉS

- Rigueur
- Sens des responsabilités
- Compétences en physique fondamentale mais aussi une excellente connaissance du monde hospitalier et industriel
- Communication